

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

M. Reiss, M. Hetzel et M. Schellenberger

TITRE

Après le mot :

« relatif »,

rédiger ainsi la fin :

« à la création de l'eurocollectivité d'Alsace ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nom de collectivité européenne d'Alsace n'est pas très heureux, le sigle CEA encore moins !

À l'image de Strasbourg qui est une euro-métropole connue et reconnue, la nouvelle collectivité souhaitée par 83 % des Alsaciens pourraient s'appeler « Eurocollectivité d'Alsace »